



RÉPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE CARCASSONNE

ARRÊTÉ

N°: 2021-2659

Service : Secrétariat Général

PORTANT DELEGATIONS PERMANENTES DE SIGNATURE A LA DIRECTRICE DE LA REGLEMENTATION ET DE LA CITOYENNETE

-00-

Le Maire de la Ville de CARCASSONNE, Chef-lieu du Département de l'Aude ;
VU les articles L2122-19, L2122-30 et R2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération n°4 du 3 Juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'arrêté n°2020-3231 du 18 décembre 2020 portant « Délégations permanentes de signature aux Directeurs du Pôle Services à la Population »,
Considérant la nécessité de faciliter la bonne marche de l'administration communale, fluidifier les circuits et réduire les délais procéduraux,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

L'arrêté n°2020-3231 du 18 décembre 2020 visé supra est abrogé et remplacé par les dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 2

Il est donné délégation de signature sous mon contrôle et ma responsabilité à :

- Mme Isabelle VERGE, Directrice de la Réglementation et Citoyenneté, pour signer tout document concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés et accords-cadres concernant sa direction dans la limite de 5 000,00€ HT (sur la durée du marché), tout bon de commande ou d'engagement dans la limite du même montant ainsi que les lettres de consultation de prestataires dans le cadre de la passation de tout marché inférieur à 25 000,00€ HT.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Ville de Carcassonne.

Tout recours contre cet acte sera porté devant le Tribunal Administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Carcassonne, à l'Hôtel de Ville, le - 5 OCT. 2021

Le Maire
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20211005-arrete212659-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2021

Affichage : 06/10/2021

